

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE QUARTIER

du 22 novembre 2018 ▪ Q11 ▪ Le Maine – Saint-Sorlin

Réunion publique du quartier Le Maine – Saint-Sorlin, présidée par Mme Annie Tendron, adjointe au Maire, en présence d'une trentaine d'habitants, et de :

- M le Maire
- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie
- M Fabrice Belami, chef de brigade de la Police Municipale

Assistée par :

- M Didier Gallas
- M Marc Tranchet

Selon l'ordre du jour, adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Fabrice Belami concernant le fonctionnement de la Police Municipale.

1°- LA POLICE MUNICIPALE

Son rôle :

Le rôle de la Police Municipale est d'améliorer la qualité de vie des personnes habitant la commune, de faire respecter les règles de bonne conduite, maintenir le bon ordre et réduire le sentiment d'insécurité. Elle participe à la lutte contre les incivilités mais aussi contre la petite et moyenne délinquance. Elle représente tous les pouvoirs de police du Maire.

Son organisation :

Elle est composée de 3 brigades de 4 agents, soit 12 personnes au total.

Présence sur le terrain :

- du lundi au samedi de 6h à 21h (hors saison).
- du lundi au samedi de 6h à 2h, en pleine saison (de juin à septembre).

La Police Municipale est présente tous les matins sur les marchés de la ville et gère toutes les manifestations qui sont organisées par la commune.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① **Priorité**

Q : Qui est prioritaire entre un vélo et une voiture ?

R : Le code de la route donne priorité aux véhicules non motorisés.

② **Chemin de la Prairie**

Vitesse excessive chemin de la Prairie malgré une réglementation à 30 km/h. La Police Municipale va intensifier les contrôles. De plus, la chaussée est étroite, quelques riverains souhaitent la mise en sens unique de ce chemin.

③ **Voiture tampon**

Présence d'une voiture tampon rue du Maine à côté de l'arrêt de bus depuis le mois d'avril.

④ Rue Charles Gide

Signalement d'un nombre important de véhicules stationnés sur les trottoirs de la rue Charles Gide en raison de l'installation d'un garage automobile. Cela occasionne une gêne considérable pour les riverains. La Police Municipale les informe qu'une procédure est en cours et que des actions ont été menées notamment, la mise en fourrière d'une voiture.

⑤ Nouveaux véhicules électriques individuels

L'utilisation de ces engins peu être tolérée sur les trottoirs et dans les zones piétonnes à condition de ne pas gêner les piétons et de circuler, à l'allure du pas (environ 6km/h) ainsi que sur les pistes cyclables. Un flou et une grande tolérance co-existe depuis quelques années sur cette question de la place de ces NVEI dans les villes et les campagnes puisque ni les élus locaux, ni les élus nationaux n'ont proposé à ce jour de règlementation spécifique.

⑥ Divagation de chiens

Quelques habitants indiquent que certains propriétaires laissent sortir leurs chiens sans accompagnement. De ce fait, la place du Maine est jonchée de déjections canines. Une demande d'intervention de la Police Municipale est vivement souhaitée. M Fabrice Belami les informe que la verbalisation n'est possible que lors d'un flagrant délit. Toute fois, les équipes restent mobilisées conformément à l'arrêté municipal n°06-0252 de la ville de Saintes du 15 février 2006 stipulant que « la divagation des animaux et notamment des chiens et chats en toute liberté et sans surveillance est interdite sur la voie et les lieux publics ».

⑦ Stationnement des bus

Les bus stationnent, moteur allumé, devant le n° 26 de la rue de Gascogne pendant environ 40 minutes par jour. Cela est très polluant, bruyant et désagréable pour les riverains. Ils demandent une intervention de la Police Municipale pour solutionner ce problème récurrent. A noter que cette demande a déjà fait l'objet d'une réclamation auprès de la Communauté d'Agglomération de Saintes, collectivité compétente dans ce domaine.

Q : Ont-ils le droit de se garer en dehors des stationnements qui leurs sont réservés, notamment sur le trottoir ?

R : Non, le code de la route stipule qu'il est interdit de stationner sur le trottoir.

⑧ Horodateur

Q : Lorsque l'horodateur est en panne, si on met sur le pare-brise un mot en indiquant qu'il est hors-service, verbalisez-vous ?

R : Non. Ce sont les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) qui assurent le contrôle du paiement des stationnements aux horodateurs. Par contre, vous pouvez le signaler à la Police Municipale et l'information sera diffusée aux agents.

⑨ Contrôle de vitesse

Les habitants se plaignent de la vitesse excessive rues d'Anjou, de Gascogne et du Roussillon. La Police Municipale va accentuer les contrôles dans ces rues.

2°- LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE POUR LE VERRE ET LE PAPIER

M Pascal Rolland intervient pour expliquer le système de collecte du verre et du papier.

Depuis le 1^{er} juillet, la Communauté d'Agglomération de Saintes a modifié le système de collecte du verre, du papier et des emballages carton. Désormais le verre et le papier recyclable sont collectés en points d'apport volontaire (PAV). Cette modification s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri : les petits emballages en carton sont à jeter avec le papier.

Qui est concerné par la collecte ?

Elle concerne les particuliers et professionnels de la ville. La collecte du verre et du papier en PAV s'applique déjà aux quartiers équipés de conteneurs enterrés. Elle se généralise désormais à tous les autres secteurs, à l'exception de l'hyper centre rive gauche qui reste collecté en porte à porte car il ne dispose pas des équipements adaptés. Attention toutefois : tous les habitants sont concernés par la nouvelle consigne de tri.

Où sont implantés les Points d'Apport Volontaire ?

L'implantation a été décidée avec chacun des maires de l'agglomération. Elle tient compte de certaines règles liées à la proximité, l'accessibilité ou la facilité de stationnement. Sur la commune de Saintes, il n'y a pas de PAV « aériens » en hyper centre. Les plus proches sont situés au petit Leclerc (cours Charles de Gaulle) et au parking Pierre Mendès France. Les emplacements seront définitifs en janvier 2019. Pour trouver le conteneur le plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.agglo-saintes.fr (rubrique : L'agglomération au quotidien / Déchets / PAV).

Que faire de vos bacs verts et bleus ?

Vous pouvez les conserver pour le stockage du verre et du papier recyclables. Si vous ne souhaitez pas le garder, vous pouvez le restituer à l'Eco site (Impasse des Perches à Saintes) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ou dans les déchetteries de Saintes Ouest, Saintes Nord et Chaniers du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (fermeture de Chaniers le jeudi). La mise en place de la collecte du verre et du papier en PAV s'accompagne d'une nouvelle consigne de tri.

Info et renseignements sur www.agglo-saintes.fr ou au 05.46.98.07.19

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Point d'Apport Volontaire (PAV)

Q : Est-il possible d'ajouter un PAV devant le lycée Bernard Palissy situé rue de Gascogne et de déplacer celui à l'angle des chemins de la Prairie et des Ronces ?

R : Les emplacements n'ont rien de définitif et il est prévu que la Communauté d'Agglomération de Saintes en rajoute. Si dans un secteur il y a un besoin et dans la mesure, où on peut en implanter, un technicien se déplacera pour étudier l'emplacement le plus judicieux. La ville incite les citoyens à remonter toutes suggestions à la CDA.

② La redevance

Pour pallier à l'inflation et ne pas augmenter les tarifs de la redevance, la Communauté d'Agglomération de Saintes est contrainte de réduire ses services de collecte. D'où la décision du tri sélectif avec la pose de PAV.

③ Récupération des bacs de tri

Q : Qui récupère les bacs verts et bleus lorsqu'on ne peut pas se déplacer en déchetterie ?

R : La Communauté d'Agglomération de Saintes recherche actuellement des solutions pour la mise en place d'un circuit de récupération des bacs en 2019.

④ Collecte des Points d'Apport Volontaire (PAV)

Certains PAV manquent de collectes régulières. Actuellement, le relevage des déchets est effectué par la Communauté d'Agglomération de Saintes. En parallèle un recensement est réalisé par un prestataire mandaté par la CDA afin d'évaluer les fréquences de ramassages qui seraient nécessaires, en fonction des emplacements.

⑤ Déchets verts

Q : Une riveraine souhaite savoir si les bacs de tri marron pour les déchets verts seront toujours mis à sa disposition et collectés ?

R : Pas de modification prévue pour ce ramassage

Un membre de l'association Belle Rive qui s'occupe des Jardins Familiaux intervient pour informer les citoyens qu'il se déplace chez les particuliers pour récupérer leurs déchets verts, afin d'en faire du compost et du terreau. M Pascal Rolland précise que la Communauté d'Agglomération de Saintes met gratuitement à la disposition des habitants des composteurs récupérables à l'Eco Site dans la zone des Charrier.

3°- LA BRIGADE PROPRETÉ

Depuis le 2 août 2018, La ville de Saintes a mis en place la « Brigade Propreté ».

Son but :

Faire preuve d'une réactivité et d'une efficacité de tous les instants en matière de propreté.

**Un numéro vert « Allo Propreté » est mis à la disposition de tous
de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00**

08 00 17 10 07

Une nouvelle organisation des équipes avec des moyens matériels renforcés, va permettre d'intervenir dans les meilleurs délais pour le retrait des dépôts sauvages signalés sur le domaine public.

Les missions de la « Brigade Propreté » :

- Ramassage des encombrants sur rendez-vous.
- Ramassage des encombrants sauvages et des dépôts sauvages.
- Désherbage des trottoirs.

- Entretien des sanitaires publics.
- L'effacement des tags.
- L'entretien des abords des PAV aériens ou enterrés restent à la charge de la CDA.

Après cette présentation, les habitants ont pris la parole :

① Intervention de la Brigade Propreté

Toutes ses prestations sont réalisées sur l'ensemble de l'agglomération par des agents municipaux, de ce fait, elles sont gratuites. M le Maire incite les citoyens à contacter la Brigade Propreté via le numéro vert pour signaler toutes nuisances sur le domaine public qui relèvent de leurs compétences.

② Avenue de Saintonge

Une riveraine signale que la piste cyclable avenue de Saintonge est tapissée de feuilles, la rendant très glissante en temps de pluie. Durant la courte période de chute des feuilles les équipes de la Propreté Urbaine et des Espaces Verts, renforcées par du personnel saisonnier, procèdent au ramassage des feuilles en continu sur l'ensemble de la ville.

Il est demandé la taille des arbustes à fleurs le long de la piste cyclable avenue de Saintonge, au niveau du giratoire Castagnary. En effet, leurs fleurs butinées par de nombreux insectes débordent sur la piste cyclable à hauteur des poussettes, enfants etc.

③ Place du Maine

Un citoyen signale que la place du Maine est jonchée de débris en tout genre et qu'elle est selon lui rarement nettoyée. Un agent de la Brigade Propreté l'informe que les équipes interviennent très souvent pour pallier aux incivilités relatives aux dépôts sauvages récurrents dans ce secteur.

④ Déjections canines et dépôts sauvages

Q : Quelles sont les mesures prises pour remédier à ces problèmes ?

R : Actuellement, une phase de nettoyage est mise en place, qui évoluera progressivement vers une phase punitive. Une réunion sera prévue prochainement avec l' élu en charge de la propreté de la ville, la Police Municipale et la Brigade Propreté afin de mettre en place un plan d'action. Un arrêté a été signé par M le Maire pour que la Police Municipale puisse verbaliser les infractions. Seules celles constatées en présence des maîtres avec leur chien peuvent être verbalisées.

⑤ Éclairage public

Certains riverains regrettent le manque d'éclairage chemin de la prairie, dans sa partie entre la voie de chemin de fer et la rocade. Ce passage non éclairé favorise les dépôts illégaux d'ordures ménagères. M le Maire va réfléchir à une extension de l'éclairage public dans ce secteur.

4°- ACTION CŒUR DE VILLE

M le Maire intervient pour expliquer le PowerPoint « Action Cœur de Ville ».

5 thématiques d'interventions :

- Réaménagement de l'espace public, déplacement et embellissement de la Ville.
- Amélioration de l'habitat.
- Développement et animation de la dynamique commerciale.
- Saintes Ville Intelligente (Connectivité, accessibilité, mobilité, numérisation).
- Reconquête des bâtiments et espaces commerciaux.

16 actions :

4 projets structurants et emblématiques de la stratégie du territoire

- La reconversion du site Saint-Louis.
- Le projet Saint-Eutrope - Vallon des Arènes.
- La création et l'animation d'une Coopérative de Développement Economique.
- Le Pôle Innovation.

Des outils innovants au service du patrimoine de la ville

- Mise en place d'outils de découverte virtuelle de l'amphithéâtre.
- Reconstitution du pont antique au travers d'une application Smartphone.

Une action ciblée en faveur de l'habitat

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - thématique Renouvellement Urbain (OPAH RU).
- Soutien financier pour l'accession à la propriété dans l'ancien.

Des mobilités

- Le pôle d'échanges multimodal : Dans le cadre des réflexions du Plan Global de Déplacement et face au besoin de repositionner la gare routière le projet vise à optimiser les échanges scolaires et intermodaux en repositionnant l'ancienne gare routière.

Des projets de mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine

❖ Des aménagements à court terme :

- Mise en place de bornes piétonnes.
- Aménagement de l'éclairage en Bords de Charente.
- Création d'une Base de loisirs sur le site de La Palu.

❖ Des projets à moyen terme pour vivre autrement le cœur de ville :

- La création d'un parcours de valorisation patrimoniale.
- Le schéma de végétalisation / fleurissement du Cœur de ville.

De nouveaux « équipements publics » au service de l'activité du cœur de ville

❖ Transfert du siège de la CDA dans les anciens locaux du Crédit Agricole :

L'installation de l'Agglomération sur ce site favorisera le maintien d'une activité économique dynamique sur la rive droite de Saintes. Cette réalisation permettra en effet le transfert de 120 agents au service du commerce local sur cette partie de la ville.

❖ Création d'un centre d'hébergement et de stabilisation (accueil de jour, Halte de nuit) :

Reconstruire des locaux aujourd'hui vétustes et limiter les gênes aujourd'hui occasionnées à la population autour des sites existants.

5°- BORDEAUX MÉTROPOLE

Après cette présentation, M le Maire s'exprime sur « Bordeaux Métropole » axé sur 4 points importants.

1°- Signature du protocole d'accord :

Le **11 octobre 2018** un protocole d'accord avec la ville de Bordeaux a été signé, permettant une collaboration d'échange dans le domaine du patrimoine, de la culture, du tourisme et de l'économie.

2°- Collaboration avec l'université Montaigne :

L'objectif est de venir attirer des formations doctorantes sur Saintes et de doter la ville de formations supérieures.

3°- Collaboration avec le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux :

Après 2 ans de discussion avec l'Agence Régionale de Santé, l'hôpital de Saintes coopère avec le CHU de Bordeaux permettant ainsi une élévation du niveau technique de l'hôpital.

4°- Réduction du temps de trajet Saintes-Bordeaux :

Le travail de rapprochement entre Saintes et Bordeaux est essentiel pour que les retombées économiques du développement de la ville de Bordeaux puissent profiter à la commune. Le but est de mettre Saintes à 50 minutes de Bordeaux. Actuellement, le président de la région et le conseil régional de la Nouvelle Aquitaine ont voté le financement d'une étude pour renforcer la voie entre les deux villes.

6°- DÉBAT AVEC LES HABITANTS

La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propres à leur quotidien.

① Piste cyclable

Les citoyens demandent la création d'une piste cyclable rue de Bourgogne.

② Feu tricolore

Les habitants signalent que la durée du temps de passage est trop courte pour le feu tricolore situé à l'angle de la rue du Docteur Jean et de la rue de Saint-Sorlin, au niveau du kebab.

③ Rue de l'Épineuil

Les riverains souhaitent la mise en zone 30 de cette rue pour pallier aux nuisances subies par le va et vient des camions.

④ Rue d'Anjou

Il est demandé la suppression du stationnement semi-mensuel alterné en raison de la difficulté des bus à circuler les jours de changement de côté.

⑤ Palmiers avenue de Saintonge

Q : Pourquoi mettre des palmiers et non des arbres fruitiers dans les bacs avenue de Saintonge ?

R : Pour trois raisons. Premièrement, avoir une unité et une décoration florale cohérente avec l'avenue Charles de Gaulle. Deuxièmement ils ont un faible coût d'entretien. Troisièmement, ils sont présents à Saintes depuis le temps des Romains. Des écrits datant de 1702 ont prouvé qu'il y en avait dans les villas romaines. L'apport des palmiers se faisait par le port de Rochefort.

⑥ Trottoirs et chaussées

Le service de la voirie a recensé tous les trottoirs et toutes les chaussées en mauvais état, notamment, place du Maine et la rue Charles Gide. Des travaux doivent être réalisés mais il est indispensable d'interroger au préalable les différents concessionnaires présents (eau, gaz, électricité, téléphone...) pour coordonner une intervention sur la voirie, en fonction de leurs plannings de travaux prévus. Dès que tous les éléments auront été recueillis, la réfection des chaussées et des trottoirs sera alors inscrite au plan pluriannuel de travaux, avec un budget soumis au vote des élus pour programmation.

⑦ Fibre optique

M le Maire a rencontré le responsable du déploiement de la fibre optique de Saintes (opérateur : ORANGE) et il a été convenu qu'il viendrait faire une intervention lors des comités de quartiers qui vont avoir lieu au début de l'année 2019.

⑧ Réception télé

Un certain nombre de citoyens signalent une mauvaise réception de la télévision rue de l'Épineuil et des rues adjacentes.

⑨ SFR

Un citoyen signale une mauvaise réception du réseau mobile SFR depuis plusieurs mois.

⑩ Désherbage cimetière

L'intervention de désherbage se fait uniquement dans les allées, à l'entrée, à la sortie et aux abords du cimetière. L'entretien des tombes incombe au concessionnaire, c'est-à-dire à la famille qui a acheté la concession. En effet, les travaux d'entretien ne sont pas des travaux publics, même si celles-ci sont situées sur le domaine public. Les employés ne peuvent donc pas intervenir sur les monuments. De plus, La ville s'emploie à utiliser des méthodes alternatives de désherbage qui visent à supprimer les produits phytosanitaires.

⑪ Rue de Flandre

Il est demandé le marquage au sol de place en quinconce rue de Flandre pour permettre de réduire la vitesse dans cette rue.

⑫ Réfection avenue de Saintonge

La réfection de l'avenue de Saintonge a été réalisée avec le respect des normes obligatoires. Elle est assez large pour le passage des véhicules prioritaires, des essais avaient été effectués.

⑬ Coussin berlinois

Q : Qui installe les coussins berlinois ?

R : Ils sont installés par les services techniques de la ville à la demande des citoyens.

⑭ Type de ralentisseurs

Q : Pourquoi des coussins berlinois et non des plateaux ?

R : L'installation de plateaux nécessite un très gros investissement financier et c'est un aménagement définitif. Les coussins berlinois ont un coût moins élevé et sont amovibles en cas de besoin.

FIN DE LA RÉUNION